

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 23 DÉCEMBRE 2022

LA CFDT SIGNE L'ACCORD DE SORTIE DE CRISE

C'est après 2 mois de négociation ayant pour but de faire reconnaître les contraintes liées au métier de chef de bord que la CFDT Cheminots annonce qu'elle lève le préavis déposé le 2 Novembre dernier.

Les revendications des contrôleurs étaient légitimes et la CFDT Cheminots a œuvré sans relâche pour les faire aboutir, et ce avant la période des fêtes de fin d'année.

La CFDT a participé et contribué de manière continue au dialogue social durant cette période.

Il aura néanmoins fallu attendre le 22 décembre, dans la nuit, pour qu'un accord de sortie de conflit soit trouvé entre le Président du Groupe SNCF et les 4 Organisations Syndicales Représentatives.

Cette négociation aura permis d'obtenir les avancées suivantes :

- # Un engagement en faveur des effectifs trains avec la création de 200 emplois supplémentaires;
- # Une amélioration du déroulement de carrière des agents
- # Une revalorisation de rémunération
- # Des garanties en matière de parcours professionnels
- # De la souplesse sur la gestion de l'inaptitude

C'est bien un accord couvrant l'ensemble des revendications des contrôleurs issus de toutes les activités TER, Transilien, Intercités, TGV, Ouigo qui a donc pu être signé, et qui permet aux cheminots engagés dans le conflit d'en sortir par le haut.

La CFDT Cheminots veillera à ce que les engagements pris envers les chefs de bord par la Direction du Groupe SNCF et de la SA Voyageurs soient correctement mis en œuvre dans chaque bassin d'emploi.

POUR LA CFDT CHEMINOTS, L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE VIE ET DE POUVOIR D'ACHAT AINSI QUE L'OBTENTION DE DROITS NOUVEAUX SONT NOS PRIORITÉS. NOUS CONTINUERONS À PORTER CES REVENDICATIONS POUR L'ENSEMBLE DES CHEMINOTES ET CHEMINOTS DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE.

